



LSJPA et travail policier : évaluer le risque dans l'urgence

Rémi Boivin

Professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal

Directeur, Centre international de criminologie comparée

18 février 2022



Évaluation du risque par la police

- ▶ Ne prend pas la même forme qu'à d'autres étapes du système judiciaire
- ▶ Le plus souvent : en matière de violence conjugale
- ▶ Souvent dans un contexte d'urgence ou tendu
 - ▶ Emploi de la force
 - ▶ Delirium agité



Évaluation du risque

Définition

- ▶ Le terme évaluation des risques est utilisé pour décrire l'ensemble du processus ou de la méthode qui permet :
 - ▶ De cerner les dangers et les facteurs de risque qui pourraient causer un préjudice (identification des dangers).
 - ▶ D'analyser et d'examiner le risque associé au danger (analyse du risque et examen du risque).
 - ▶ De déterminer des moyens appropriés pour éliminer le danger ou pour maîtriser le risque lorsque le danger ne peut pas être éliminé (maîtrise du risque).



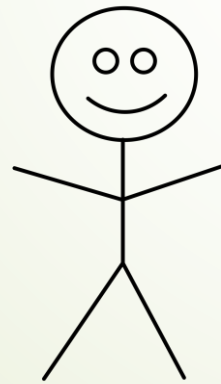
Pouvoir discrétionnaire

- Définition : l'autonomie dans le cadre du travail
 - Dans plusieurs domaines : enregistrement des infractions, arrestation VC, usage de force / type d'intervention, émission de constats d'infraction, etc.
- LSJPA
 - Pour étudier la police...
- En particulier, la "capacité d'identifier et de documenter les événements criminels et non-criminels" : la discrétion d'enregistrement (Nickels, 2007)
- L'étendue du pouvoir discrétionnaire de la police tend à diminuer, du moins en Amérique du nord

Nickels, E. (2007). A note on the status of discretion in police research. *Journal of Criminal Justice*, 35, 570-578.

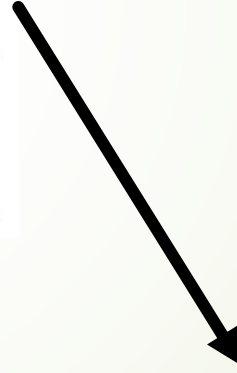
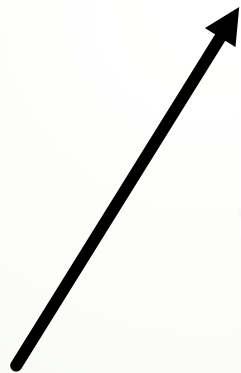
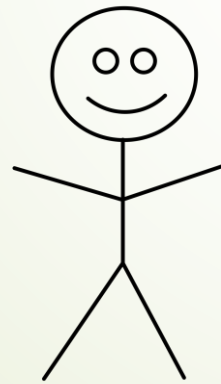
De la LJC à la LSJPA

Sous la Loi sur les jeunes contrevenants



De la LJC à la LSJPA

Sous la LSJPA



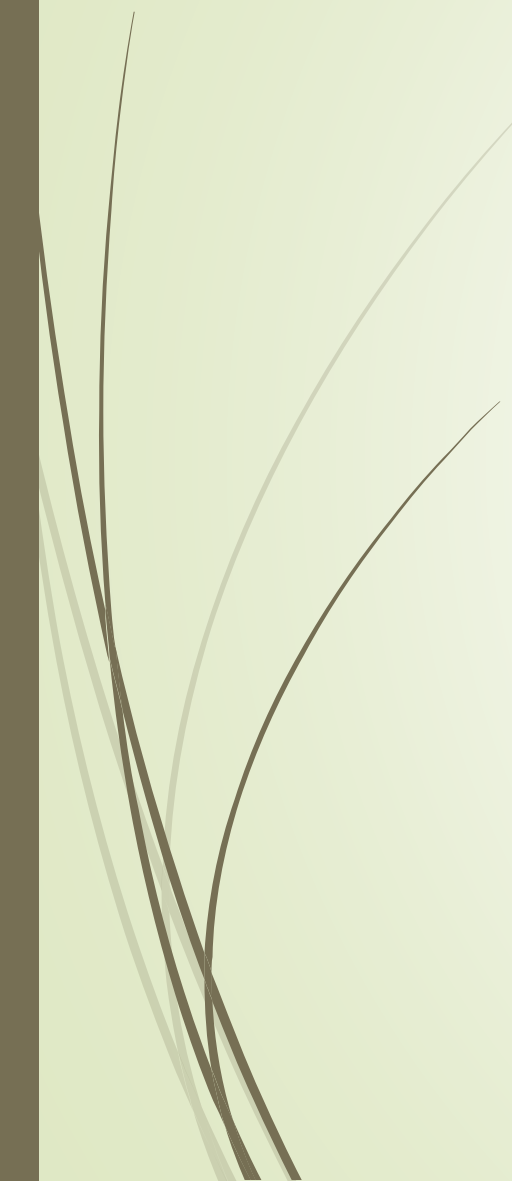


Exemple de cas : L'application de la LSJPA à Montréal, 2003-2010

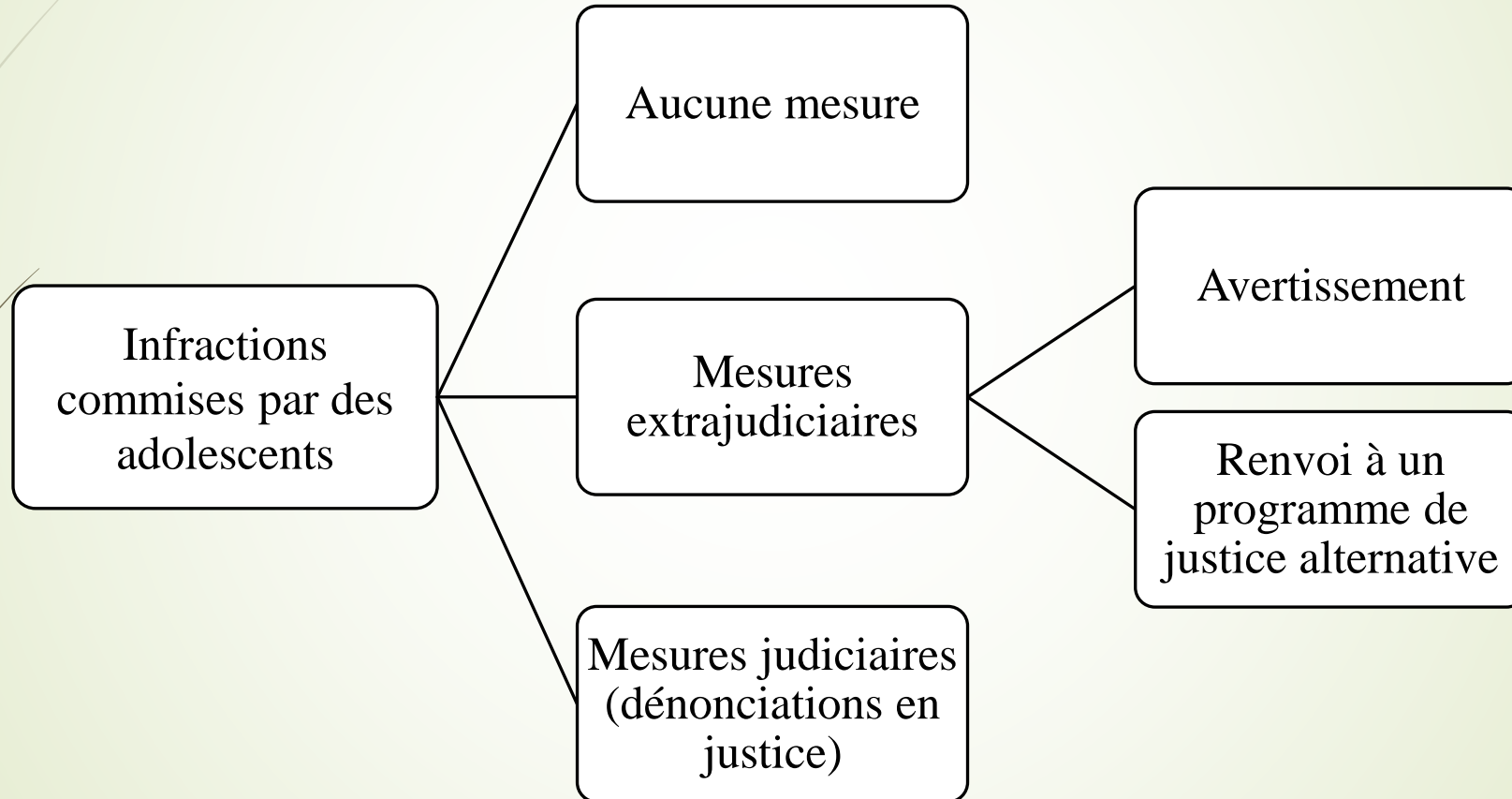
Mémoire de maîtrise de Camille Faubert



Les policiers et la LSJPA

- ▶ Policiers = premiers intervenants du système judiciaire
 - ▶ Impact considérable sur le processus judiciaire
 - ▶ Tradition : volonté de prévenir la délinquance
 - ▶ Craintes au moment de la mise en place
- 

Les décisions policières (schéma théorique)



Comprendre les mesures extrajudiciaires

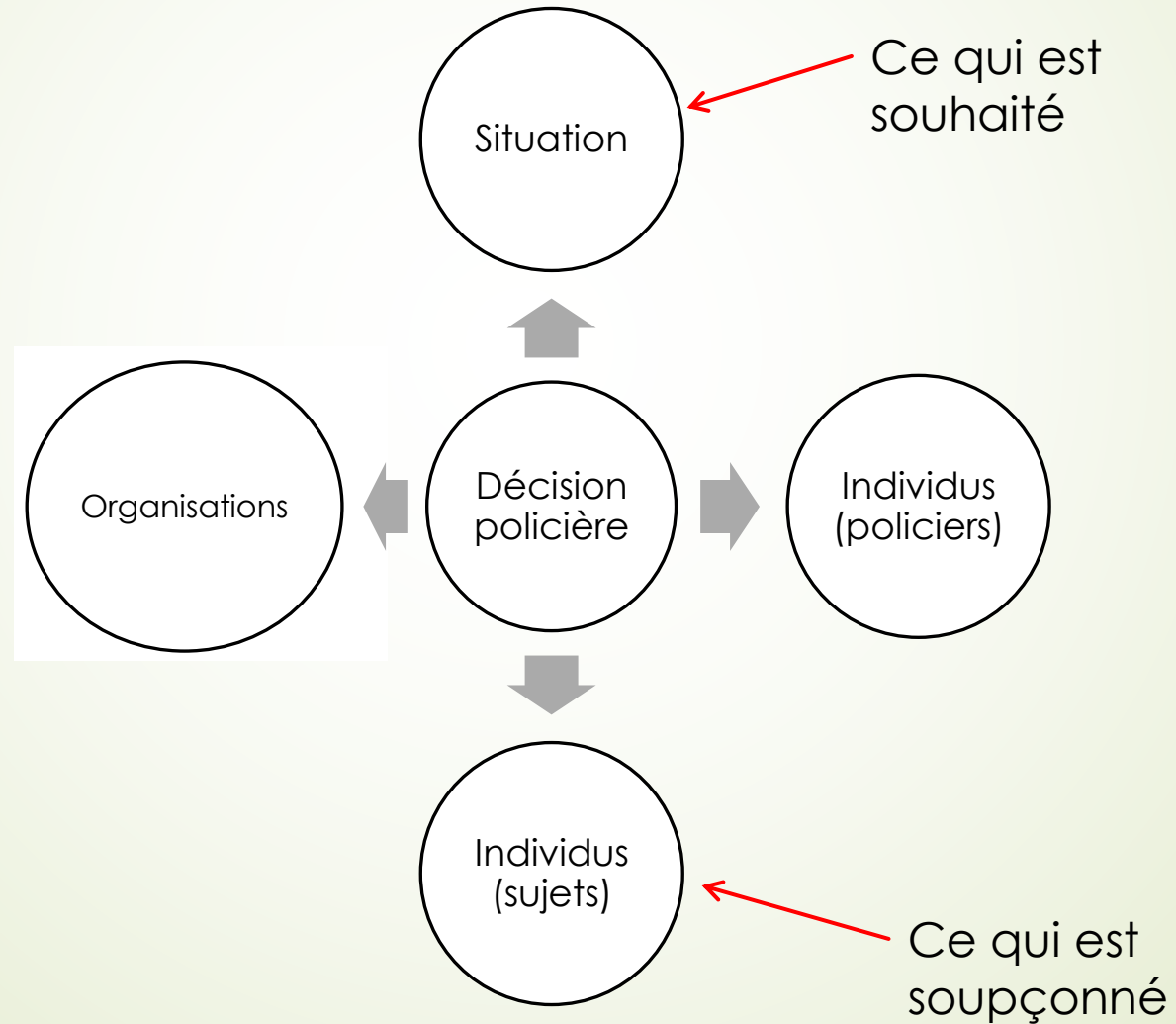
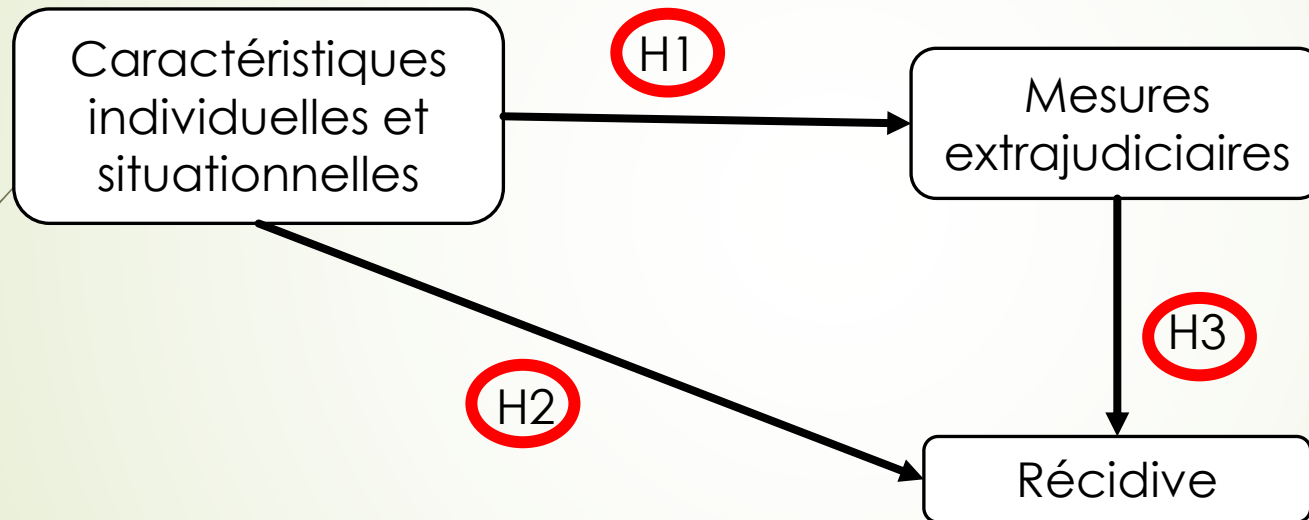


Schéma théorique





Problématique

- Les questions que nous nous sommes posées:
 - Quelle est la proportion de déjudiciarisation?
 - Comment cette proportion varie-t-elle dans le temps?
 - Quels sont les facteurs qui influencent le recours aux mesures extrajudiciaires?
 - Quels sont les facteurs qui distinguent les différentes mesures extrajudiciaires: avertissement et renvoi?

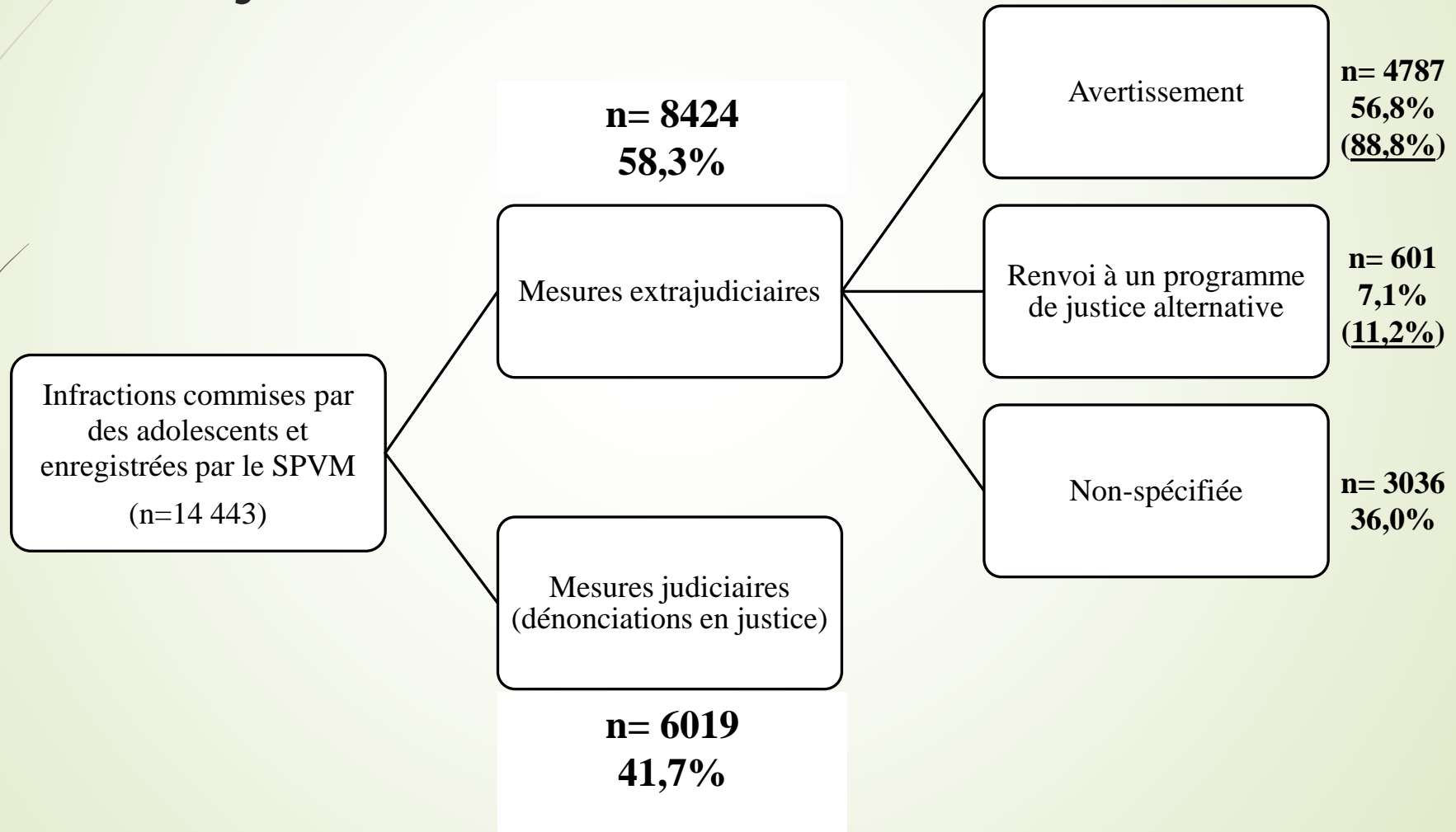


Méthodologie



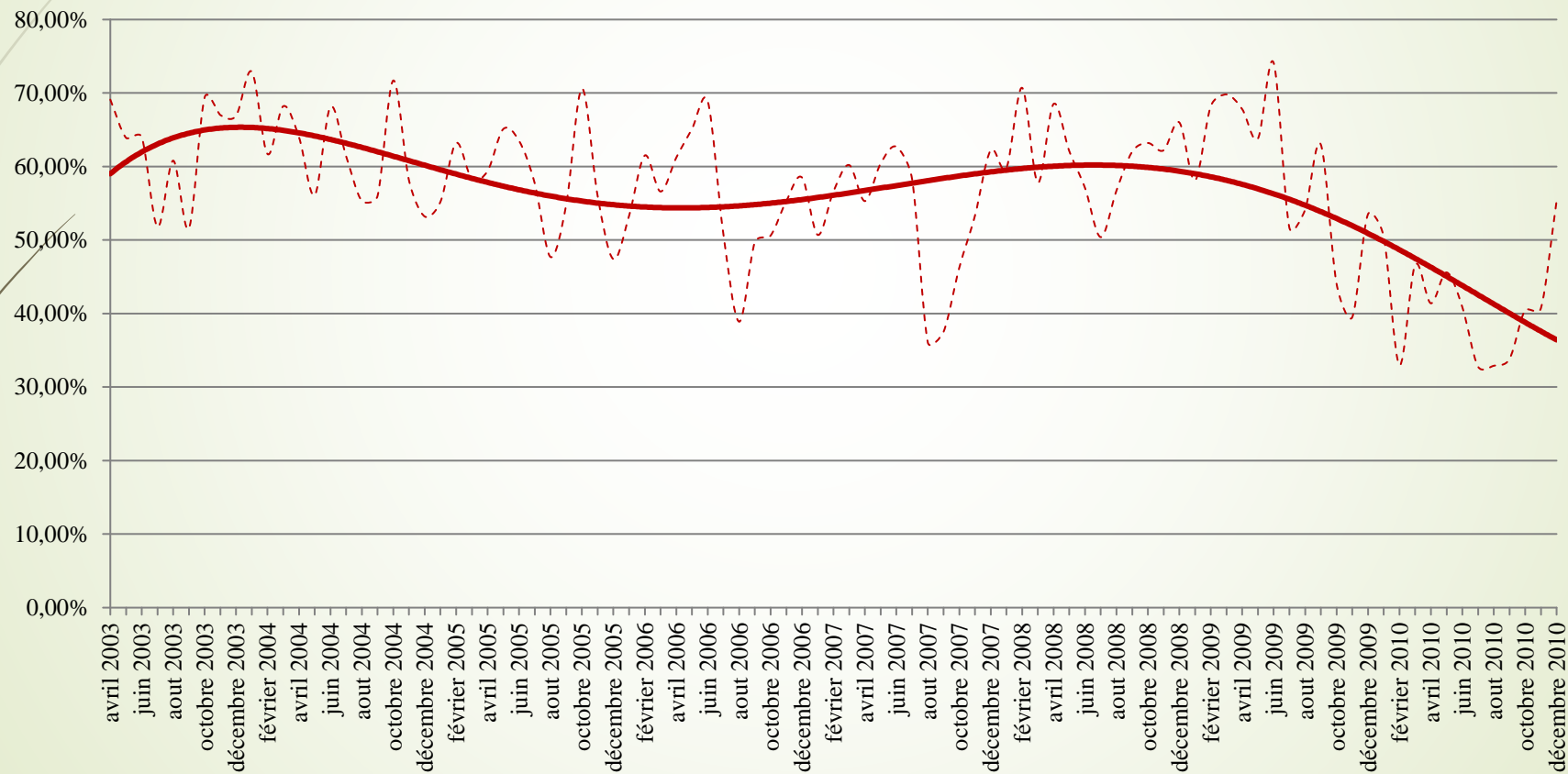
- Données officielles de la criminalité du SPVM provenant de la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC 2).
- Échantillon (n)= 14 443 décisions judiciaires prises par les policiers de Montréal face à des adolescents âgés entre 12 et 17 ans depuis la mise en application de la LSJPA, le 1^{er} avril 2003, jusqu'au 31 décembre 2010.
 - Liste d'infractions admissibles
- Statistiques descriptives et analyses multivariées de régressions logistiques binaires

Quelles est la proportion de « déjudiciarisation »?



Comment les taux de « déjudiciarisation » varient-ils dans le temps?

Taux de « déjudiciarisation », 2003-2010





Question 3:

Quels sont les facteurs qui influencent le recours aux mesures extrajudiciaires?

Variable dépendante dichotomique:

Dénonciation en justice ou mesure extrajudiciaire

(donc, si +, ça veut dire « plus de chances d'avoir obtenu des mesures extrajudiciaires »)

Variable	Modèle 1 : crimes contre la personne	Modèle 2 : crimes contre la propriété
Lieu de l'infraction : Résidence privée	--	=
Lieu de l'infraction : établissement d'enseignement	+	=
Force physique utilisée	--	n.a.
Présence d'une arme	--	n.a.
Vol simple / méfait / fraude (vs recel)	n.a.	++
Moment de la journée : pm	+	++
Codélinquance	=	++
Âge	--	--
Antécédents (O/N)	-	-
Sexe : garçon	-	-



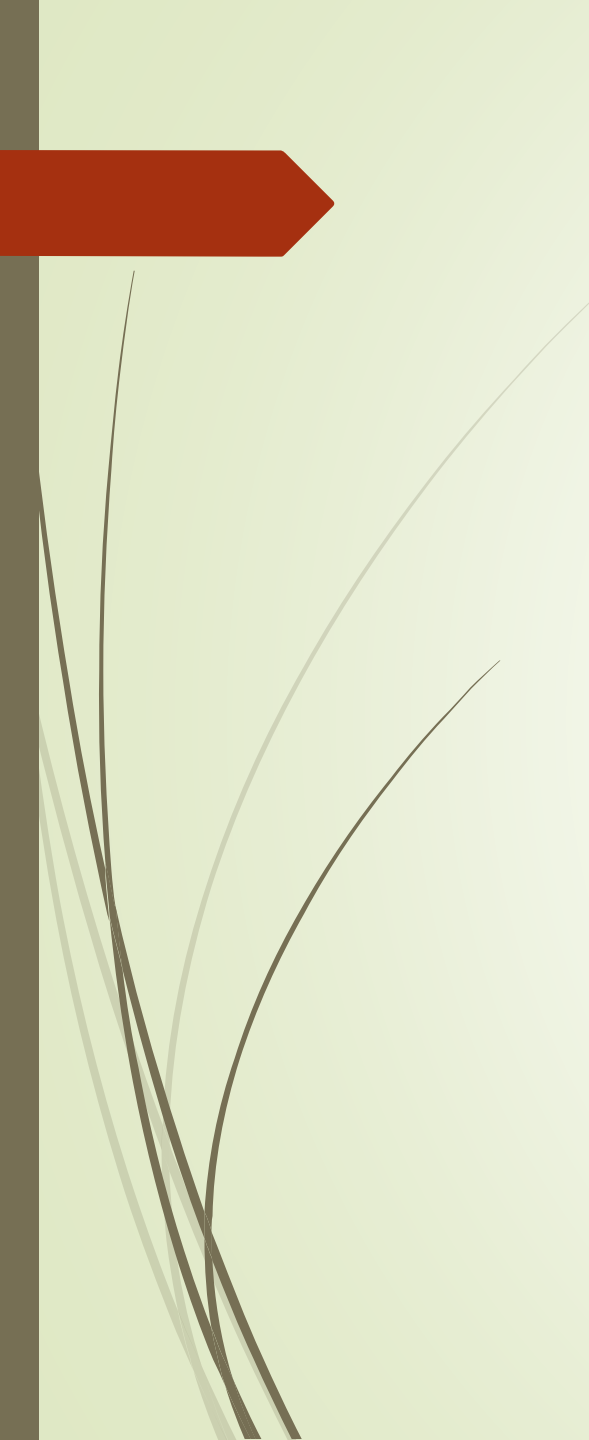
Question :

Quels sont les facteurs qui influencent le recours aux mesures extrajudiciaires?

Variable dépendante dichotomique:

Renvoi ou avertissement

(si +, ça veut dire « plus de chances d'avoir obtenu un avertissement »)



Variable	
Lieu de l'infraction : Résidence privée	--
Lieu de l'infraction : établissement d'enseignement	=
Vol simple / voies de fait	--
Moment de la journée : nuit	--
Codélinquance	++
Âge	=
Antécédents (O/N)	=
Sexe : garçon	=



Ce qu'il faut retenir...

- ▶ Pour les infractions prévues, les policiers imposent une majorité de mesures extrajudiciaires.
 - ▶ 90% des mesures extrajudiciaires sont des avertissements
- ▶ Le taux de déjudiciarisation était plutôt stable jusqu'à la fin de 2008; il connaît une tendance à la baisse par la suite
 - ▶ Aujourd'hui?



Ce qu'il faut retenir...

- ▶ Les catégories de crimes se distinguent quant aux prédicteurs les plus importants des décisions policières, sauf pour les contacts antérieurs avec les policiers qui est un facteur commun.
- ▶ La décision policière d'imposer une mesure extrajudiciaire ou de dénoncer est influencée à la fois par des facteurs relatifs à la situation et à l'individu
 - ▶ Par contre, la décision du type de mesure extrajudiciaire à imposer, soit un renvoi ou un avertissement, est uniquement influencée par des facteurs situationnels.



Conclusion

- ▶ Qu'en est-il aujourd'hui?
- ▶ Est-ce que l'analyse présentée aujourd'hui reflète les pratiques de l'ensemble du Québec et du Canada?
- ▶ Comment la police s'insère-t-elle dans l'évaluation du risque nécessaire au fonctionnement du système judiciaire, particulièrement sous la LSJPA?



Merci!

remi.boivin@umontreal.ca